

COMpte-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 08 FEVRIER 2017

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS, Isabelle HEURTEBIZE, Françoise HUBERT, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes LE BRIS, LEBLANC, GAUTHIER.

SECRETAIRE de SEANCE : Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N°1 / CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE / LOT N°1
- AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N°1 / CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE / LOT N°2
- INCENDIE DES LOGEMENTS COMMUNAUX
- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE
- COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS PUBLIQUES
- RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU CLUB DE FOOTBALL
- SYNTHÈSE RENCONTRE AVEC LE SDEGM
- CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER POUR LE DÉPLOIEMENT DE 10 000 COINS NATURE
- ANTENNE D'ASSAINISSEMENT CHÉRUMÉ / LA PÉRIÈRE
- DEMANDE AIDE / FONDS CHALEUR DE L'ADEME / CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE
- AUTORISATION d'ESTER EN JUSTICE
- QUESTIONS DIVERSES

AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N°1 / CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE / LOT N°1

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise RIDEREAU

Compte-tenu de la nécessité de démolir l'ancienne fosse des toilettes publiques et de la remblayer avant de pouvoir positionner le local qui recevra le stockage du bois déchiqueté.

Après en avoir délibéré, le conseil, décide

- de conclure l'avenant N°1 avec l'entreprise **RIDEREAU TP - La Fosse - 53100 St-GEORGES-BUTTAVENT** dans le cadre des travaux relatifs à la Fourniture et mise en place d'une chaufferie bois déchiqueté et réseaux de chaleur dont construction de la chaufferie pour chauffer l'école, la cantine, la mairie, la salle des associations de St-GEORGES-BUTTAVENT

Montant du marché initial : 9 671,20€ HT

Avenant N°1 : plus-value de 1 413,45 € HT

Nouveau montant du marché : 11 084,65€ HT soit 13 301,58 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N°1 / CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE / LOT N°2

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise HUBERT BOITTIN

Compte-tenu de la nécessité de modifier l'emplacement de la chaudière et en conséquence de la nécessité de réaliser un plafond coupe-feu dans l'ancienne cave et une dalle pour poser la chaudière

Après en avoir délibéré, le conseil, décide

- de conclure l'avenant N°1 avec l'entreprise **BOITTIN Hubert - Le Bas Guinefolle - 53100 St-GEORGES-BUTTAVENT** dans le cadre des travaux relatifs à la Fourniture et mise en place d'une chaufferie bois déchiqueté et réseaux de chaleur dont construction de la chaufferie pour chauffer l'école, la cantine, la mairie, la salle des associations de St-GEORGES-BUTTAVENT

Montant du marché initial : 12 270,01€ HT

Avenant N°1 : plus-value de 1 544,78€ HT

Nouveau montant du marché : 13 814,79€ HT soit 16 577,75 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

INCENDIE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec l'assureur et les experts pour faire le point sur le bâtiment incendié et estimer le montant du préjudice. Pour le moment, la commune n'a pas statué si le logement sera réhabilité ou si un logement sera reconstruit sur un autre terrain communal. Une rencontre aura lieu avec Mayenne Habitat afin de voir si l'organisme pourrait se charger de la maîtrise d'œuvre pour ce dossier. Pour rappel, Mayenne Habitat va construire trois logements dans la résidence des Hauts de Beauregard. D'autres sujets seront également abordé avec l'organisme : la rénovation des logements de centre-bourg, l'extension de la salle polyvalente, les vestiaires du foot...

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Monsieur Alain MANCEAU rend compte des travaux de la commission voirie.

Suite au courrier reçu, il indique que la commune n'est pas propriétaire de la partie gênant la visibilité de la sortie de la propriété de M. et Mme BECHET et va prendre contact avec les demandeurs pour qu'ils élaguent leur chemin.

La Commune va prendre en charge le busage du ruisseau le long de la route de Châtillon et M. Francis ROUSSEAU aura à sa charge d'emmener les eaux pluviales sur son terrain.

Le chemin de la Harcherie ne sera pas goudronné, juste reprofilé et empierré.

La commune va procéder à l'élagage le long des voies suivantes : Route de la Rente, Route de la Chapelle-au Grain, Route du Fauconnier, Chemin de la Cour Play, chemin du Fichet, le Roc, Chemin de la Périère et les agriculteurs et/ou propriétaires riverains auront à leur charge de ramasser les tailles.

Il est prévu de refaire le Chemin de la Cour Play et le Carrefour de Beusoleil et de mettre du point à temps comme cela est fait annuellement pour maintenir en état la voirie communale.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Monsieur le Maire indique qu'environ 50 personnes est venue assister aux réunions publiques. Différents sujets ont été abordés sur FONTAINE-DANIEL : la vitesse élevée, l'assainissement collectif et l'éclairage public, à la CHAPELLE-aU-GRAIN : les problèmes de téléphonie mobile, d'internet et sur St-GEORGES-BUTTAVENT, le projet d'aménagement du centre-bourg. Lequel dossier sera évoqué et présenté aux habitants le lundi 27 février à 17 h 00 salle du conseil.

RÉNOVATION DES VESTIAIRES DU CLUB DE FOOTBALL

Monsieur le Maire indique que le Club des Voltigeurs a présenté un projet de rénovation des vestiaires car ils sont vétustes et plus aux normes de la Fédération Française de Football. Le projet prévoit un agrandissement de la partie située devant les terrains. Ce projet s'intègre bien à l'existant. Un travail sera mené avec le club et le plan de financement sera à élaborer en concertation.

SYNTHÈSE RENCONTRE AVEC LE SDEGM

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec le SDEGM afin de faire le point sur différents sujets. Un poste électrique est prévu à la Draumerie pour permettre de viabiliser les parcelles communales. Contact est pris avec Elitel, entreprise missionnée par le SDEGM, pour que les réseaux d'eau potable, d'eau pluviale, de téléphone et d'assainissement soient posés en même temps que les réseaux électriques.

Une rencontre pour évoquer la rénovation de l'éclairage public à FONTAINE-DANIEL est prévue le 02 mars 2017 à 17h.

Le SDEGM doit revoir l'effacement du câble qui relie l'église à l'armoire électrique de l'école.

CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER POUR LE DÉPLOIEMENT DE 10 000 COINS NATURE

Monsieur le Maire indique que l'école publique Robert Doisneau envisage de créer un potager. Dans le cadre du programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte », la Commune pourrait bénéficier d'un appui financier de 500 € pour la mise en place de ce projet. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

ANTENNE D'ASSAINISSEMENT CHÉRUMÉ / LA PÉRIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avant-projet de création d'une station de traitement des eaux usées dans le secteur de Chérumé / la Périère avance. Le dossier de loi sur l'Eau devrait être finalisé à la fin du mois de février et les travaux pourraient commencer en avril -mai 2017.

Le coût de ces travaux est estimé à 325 000 € HT pour les réseaux et 425 000 € HT pour la station. Ils pourraient bénéficier d'aides du Conseil Département de 30 % et de l'Agence de l'Eau de 35 %.

DEMANDE AIDE / FONDS CHALEUR DE L'ADEME / CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait prétendre à une aide de l'ADEME au titre du fonds chaleur pour l'installation d'une chaufferie à bois à l'école Robert DOISNEAU de St-Georges-Buttavent. L'objectif de cette opération vise à favoriser la transition énergétique des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du fonds chaleur de l'ADEME.

AUTORISATION d'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a engagé une action d'expulsion locative à l'encontre de trois locataires.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Mme Joëlle GENEST, adjointe, à ester en justice auprès du tribunal d'instance de LAVAL pour défendre les intérêts de la commune dans ces affaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas favorable au projet de convention à intervenir entre l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et l'Association des Maires de France de la Mayenne. Cette convention laisserait aux communes le choix d'assumer les ouvertures et fermetures de classes. Il va adresser un courrier à l'AMF pour faire connaître sa position et indiqué que c'est un désengagement de l'Education Nationale.

- Le prochain conseil se tiendra le lundi 06 mars.

- La Commission finances se réunira le 28 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.